

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juillet 2025

Le quinze juillet deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Dominique GONTHIER
Mme Valérie ROLLO, Thomas HELLEUX, M. Tancrede LEROY, Christiane CHAMBON-CLAPIN

Absente excusée : Mme Catherine PETIT a donné procuration à M. Alain BACHELIER

Secrétaire de séance : Dominique GONTHIER

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

ORDRE DU JOUR

Election de deux adjoints.

Présentation de l'esquisse du cabinet d'architecture Pierre DENIAU, projet centre bourg.

SMPGA convention de prestation pour les points d'eau d'incendie.

Responsabilité sur l'enrochement maritime.

Election du premier adjoint

Suite à la démission de Monsieur RENAULT 1^{er} adjoint, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du premier adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Frédéric RENAULT par l'élection d'un nouveau premier adjoint au Maire.

Est candidat : Thomas HELLEUX

Votants : 9
Suffrages exprimés : 9
A obtenu : 9

Thomas HELLEUX a été proclamé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Suite à la démission de Monsieur MUGNIER 2^{ème} adjoint, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du deuxième adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Christian MUGNIER par l'élection d'un nouveau deuxième adjoint au Maire.

Est candidat : Tancrede LEROY

Votants : 9
Suffrages exprimés : 9
A obtenu : 9

Tancrede LEROY a été proclamé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le maire rappelle que le maire ainsi que les adjoints et conseillers bénéficiant d'une délégation de fonctions perçoivent une indemnité de fonction fixée dans les conditions suivantes :

- Les indemnités de fonction aux élus constituent une dépense obligatoire pour les communes ;
- Leur montant est fixé en pourcentage de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel varie selon les strates démographiques des communes, soit au maximum 25.5% (maire), 9.9% (adjoints et conseillers délégués) ; cela constitue, selon le nombre d'adjoints en poste, l'enveloppe indemnitaire totale ;

Le montant des indemnités des adjoints est fixé, avec effet au 15 juillet 2025, et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

1^{er} adjoint avec délégation (Gémapi, Finances, camping) : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2^e adjoint sans délégation : 0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Voté à l'unanimité des membres présents.

PROJET CENTRE BOURG MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

Monsieur le maire expose l'esquisse de l'architecte Pierre DENIAU et propose à l'assemblée de créer une commission extra-municipale ayant pour objectif d'associer les citoyens et commerçants à la réflexion du projet centre bourg.

Cinq habitants non élus se sont proposés à rejoindre la commission communale pour le projet centre bourg.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de mettre en place une commission

Voté

Pour : 8

Contre : 1

SMPGA CONVENTION DE PRESTATION PEI

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention de prestation pour l'exercice des contrôles techniques des Points d'Eau d'Incendie et d'assistance.

Voté à l'unanimité des membres présents.

ENROCHEMENT MARITIME

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de la CAMSMN du 1^{er} juillet 2025 précisant la position de l'agglomération quant aux mesures d'urgence à envisager face aux brèches constatées dans cet enrochement et rappelle le cadre juridique.

La CAMSMN indique que les travaux visant à prévenir les atteintes à la sécurité publique relèvent pleinement de la compétence de police administrative générale du maire.

Concernant la situation juridique globale de cet ouvrage, l'agglomération envisage de solliciter une expertise judiciaire auprès du tribunal administratif de Caen, afin de clarifier les responsabilités juridiques et les options techniques envisageables pour un traitement pérenne du site.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de prendre avis juridique.

QUESTIONS DIVERSES

Les démissions de Messieurs RENAULT et MUGNIER ont suscité de nombreuses interrogations.

Bien qu'ils aient déjà pris soin de s'exprimer auprès de la presse locale pour expliquer les raisons qui ont motivé leurs choix, ils n'ont pas souhaité s'étendre davantage sur les détails de leurs démissions.

Séance levée à 20h10